



COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CNEJAC DU 31 MARS 2006 À PARIS À 11h15. Salle DESPAGNAT au Siège de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts Judiciaires (F.N.C.E.J.), 10 rue du Débarcadère à PARIS 17^{ème}.

1 – ORDRE DU JOUR.

Modification des statuts du CNEJAC,

Selon le projet de modification joint à la convocation à cette assemblée extraordinaire, envoyée à tous les membres.

2 - QUORUM.

Le quorum exigé l'Article 16 des statuts du CNEJAC (double majorité des deux tiers des membres actifs décomptés et de la moitié des Membres actifs à jour de cotisation) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ce jour, vendredi 31 mars 2006 à 11h00, au Siège de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts Judiciaires (F.N.C.E.J.), 10 rue du Débarcadère à PARIS 17^{ème}, Salle DESPAGNAT, l'Assemblée n'a pu délibérer valablement.

Conformément aux Statuts, les membres actifs présents ou représentés étant supérieur à la moitié des membres actifs à jour de leur cotisation, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire s'est donc tenu ce même jour vendredi 31 mars 2006 à 11h15, Salle DESPAGNAT.

D'après la feuille de présence, sur 64 adhérents dont 61 membres actifs :

Membres actifs présents : 28.

Membres actifs représentés : 10.

3 – PREMIÈRE RÉOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS DU CNEJAC.

Le président expose et commente le projet de modification des statuts du CNEJAC, dans le but d'en améliorer le fonctionnement.

Après mise au vote,

La modification des statuts du CNEJAC est approuvée à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention (Th. MIGNOT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 12h30.